

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Extension du Palais de Justice de Liège

Sur proposition de M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a autorisé le financement de la réalisation de l'extension du Palais de Justice de Liège et des cours de Justice de Mons, partiellement avec des fonds mis à disposition par la BEI (Banque européenne d'investissement).

Sur proposition de M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a autorisé le financement de la réalisation de l'extension du Palais de Justice de Liège et des cours de Justice de Mons, partiellement avec des fonds mis à disposition par la BEI (Banque européenne d'investissement).

Pour les soldes respectifs, il sera conclu une convention de crédit en application de décisions antérieures du Conseil des Ministres (*).(*) du 9 mars 2001 pour Liège et du 7 juin 2002 pour Mons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe